



Sapeur pompier bénévole et formation rémunérée

Par **liliclara**, le **09/07/2010** à **21:48**

Bonjour,

Je suis sapeur pompier bénévole et je dois suivre une formation dans le cadre de cette activité. Je suis salarié et je dois suivre cette formation pendant mes heures de travail. Qui est tenu de me rémunérer pendant cette formation, mon employeur ou l'administration pour laquelle je suis bénévole.

Pouvez vous appuyer votre réponse par les numéros des textes de loi?

Merci d'avance